



MAIRIE
DE
TREGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DEROVOUT Dominique - DION Michel - ORVOEN Véronique – HEMON Franck - DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – ROBIN Yves – VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé - LE GUILLOU Marthe – LE THOER André – LANCIEN Peggy - CANTIE René.
formant la majorité des membres en exercice.

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Nathalie LE TEXIER à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 9 décembre 2013

Monsieur Olivier BELLEC est nommé secrétaire de séance.

Objet

**SUBVENTIONS
AUX ECOLES
PRIVEES 2014**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, explique que conformément aux contrats d'association conclus avec les écoles privées Saint-Michel et Diwan, le montant de la subvention municipale est assis sur le coût de l'élève de référence. Le coût de l'élève de référence avait été fixé à 596 € pour l'année 2013. Il est proposé de l'actualiser en fonction du taux de l'inflation de 1,1% pour le porter à 602,56 € en 2014.

En cas d'évolution importante de ce coût sur plusieurs années, des ajustements pourront être réalisés afin d'adapter le montant de la subvention municipale au coût moyen réel constaté de l'élève de référence.

Comme pour les écoles publiques, il est proposé de verser les crédits suivants sous forme de subvention :

- les crédits pour subventions pédagogiques,
- les crédits pour petits et gros matériels des enfants extérieurs à la commune,
- les crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau de la municipalité pour les maternelles et C.P. et organisation du spectacle de fin d'année

Le détail des dotations proposées est donc le suivant :

ECOLE SAINT-MICHEL

Dotation générale : 596 x IPCH (1,1 %) = 602,56 € x 178 élèves trégunois = **107 255,68 €**.

Subventions pédagogiques :

	NOMBRE D'ELEVES	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL	TOTAL ECOLE
Trégunc	178	17,50 €	3 115,00 €	3 325,00 €
Extérieurs	24	8,75 €	210,00 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs :

Nombre	Fournitures (45 € par élèves)	Gros matériel (20 € par élève)	Total
24	1 080,00 €	480,00 €	1 560,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année :

	NOMBRE D'ELEVES	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL	TOTAL ECOLE
Elèves de maternelle	72	6,00 €	432,00 €	1 024,50 €
C.P.	31	7,50 €	232,50 €	
Cadeau collectif maternelle	72	5,00 €	360,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année :

NOMBRE	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL
202	6,20 €	1 252,40 €

Subvention totale : 114 417,58 €.

Cette somme sera versée à l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Crédits de transport : 1 440,00 €

ECOLE DIWAN

Dotation générale : 9 x 602,56 € = **5 423, 04 €**

Subventions pédagogiques :

	NOMBRE D'ELEVES	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL	TOTAL ECOLE
Trégunc	9	17,50 €	157,50 €	358,75 €
Extérieurs	23	8,75 €	201,25 €	

Crédits pour petit et gros matériel pour les élèves extérieurs :

Nombre	Fournitures (45 € par élèves)	Gros matériel (20 € par élève)	Total
23	1 035,00 €	460,00 €	1 495,00 €

Crédits pour cadeaux de fin d'année :

	NOMBRE D'ELEVES	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL	TOTAL ECOLE
Elèves de maternelle	14	6,00 €	84,00 €	199,00 €
C.P.	6	7,50 €	45,00 €	
Cadeau collectif maternelle	14	5,00 €	70,00 €	

Crédits pour spectacle de fin d'année :

NOMBRE	MONTANT PAR ELEVE	TOTAL
32	6,20 €	198,40 €

Subvention totale : 7 674, 19 €

Cette somme sera versée à l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Crédits de transport : 360,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions aux écoles privées pour 2014.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 décembre 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20131220-DE13161216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2013
Publication : 20/12/2013